



Strasbourg, le 27 novembre 2007

CDL-EL-OJ(2007)004ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**23^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

Venise, le 13 décembre 2007 à 10 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter son ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2007)004ann.

2. Moldova

Postérieurement à l'avis conjoint sur le Code électoral de la Moldova tel qu'amendé le 22 juillet et les 4 et 17 novembre 2005, rédigé par la Commission de Venise et le BIDDH de l'OSCE ([CDL-AD\(2006\)001](#)), ledit Code a été à nouveau amendé à plusieurs reprises. Un projet de nouvel avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL-EL\(2007\)042](#)) sur le code dans sa version mise à jour au 27 mars 2007 et transmise par les autorités moldaves ([CDL-EL\(2007\)019](#)) a été préparé sur la base des commentaires de MM. Darmanovic, Kask, Vollan et Karapetyan. Il est soumis au Conseil pour adoption.

3. Royaume-Uni

Suite à la demande de l'Assemblée parlementaire relative au droit électoral du Royaume-Uni, plus particulièrement en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales et le vote postal, un projet d'avis ([CDL-EL\(2007\)035](#)) a été préparé sur la base des commentaires de MM. Closa Montero et Mifsud Bonnici ([CDL-EL\(2007\)024](#), [CDL-EL\(2007\)021](#) and [CDL-EL\(2007\)026](#)). Une délégation de la Commission s'est rendue au Royaume-Uni le 10 décembre 2007 pour discuter de la question avec les autorités, et en particulier avec la Commission électorale du Royaume-Uni. M. Closa Montero fera rapport sur cette visite. Le projet d'avis est soumis au Conseil pour adoption.

4. Code de bonne conduite en matière de partis politiques

En avril 2007, l'Assemblée parlementaire a décidé de préparer un code de bonne conduite en matière de partis politiques. Lors de sa session de juin 2007, le Conseil avait examiné les observations des rapporteurs, MM. Closa Montero et Colliard, sur la question de la rédaction d'un tel code (voir les documents [CDL-EL\(2007\)044](#), [CDL-EL\(2007\)012](#) et [CDL-EL\(2007\)013](#)).

5. Annulation des résultats des élections

Le séminaire UniDem sur l'annulation des résultats des élections a été fixé aux 25-26 avril 2008 à Skopje. Il s'adresse avant tout aux membres des Cours constitutionnelles et suprêmes compétentes en matière de contentieux électoral.

M. Kask a préparé un questionnaire à l'attention des participants au séminaire ([CDL-EL\(2007\)043](#)), qui devrait aussi servir de base pour une étude comparative soumise à la Commission postérieurement au séminaire.

Le secrétariat a préparé un cas pratique ([CDL-UD\(2007\)003](#)), qui sera soumis aux participants au séminaire.

Le Conseil est invité à adopter le questionnaire et le cas pratique.

6. Situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe

Suite à la recommandation 1791(2007) et à la résolution 1547(2007) de l'Assemblée parlementaire relatives à la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe, ainsi qu'aux conclusions des rapporteurs généraux du Forum sur l'avenir de la démocratie,

le Conseil est invité à examiner le document intitulé « Situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe – thèmes pour des activités futures » ([CDL\(2007\)123](#)).

7. Code de bonne conduite en matière référendaire

M. van den Brande informera le Conseil de l'adoption par la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de la recommandation 1821(2007) et de la résolution 1592(2007) relatives au Code de bonne conduite en matière référendaire.

8. Autres développements en matière électorale

- Arménie

Le secrétariat informera le Conseil des activités déployées en vue des élections présidentielles du 19 février 2008 ainsi que de la révision du Code électoral – sessions de formation pour le personnel de la Commission électorale centrale et pour les organisations non gouvernementales, ainsi qu'un séminaire pour les juges sur le contentieux électoral.

- Azerbaïdjan

Le secrétariat informera le Conseil des derniers développements relatifs au droit électoral de l'Azerbaïdjan, et notamment des tables rondes sur les recours et sur la composition des commissions électorales qui se sont tenues les 7-9 novembre 2007 à Bakou ([CDL-EL\(2007\)011](#)).

- Géorgie

Le secrétariat informera le Conseil des activités déployées en vue des élections présidentielles du 5 janvier 2008 ainsi que de la révision du Code électoral – assistance de longue durée à la Commission électorale centrale et sessions de formation pour la Commission électorale centrale et les organisations non gouvernementales.

- Ukraine

Le secrétariat informera le Conseil des derniers développements de la coopération avec l'Ukraine dans le domaine électoral.

9. Mexique

Mme María del Carmen Alanis, présidente du Tribunal électoral du Mexique, fera une intervention sur les questions électorales au Mexique.

10. Activités futures

Le projet de code de bonne conduite en matière de partis politiques sera développé en vue de sa discussion lors de la réunion de mars 2008.

Des projets d'avis conjoints sur le droit électoral de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine et de la Géorgie pourraient être présentés lors d'une prochaine réunion, de même qu'un projet d'avis sur le financement des partis politiques en Bosnie-Herzégovine.

11. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

12. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le samedi 15 mars 2008 à 14 h 30.